



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52 5411 10 FAIPARI TECHNIKUS

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE DE BOIS  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- concevoir des procédures de production pour des produits finis et semi-finis, concevoir et exécuter des procédures d'opération, effectuer des tâches individuels de recherche et développement ne requérant pas de connaissances d'ingénieur, de chef de section dans des usines de petite et moyenne taille et des tâches physiques demandant une plus haute qualification professionnelle ;
- dans le cas de l'obtention de la qualification d'enseignant, remplir le rôle d'enseignant professionnel ;
- opérer une usine produisant des produits de l'industrie du bois en tant qu'entrepreneur individuel ou en partenariat ;
- préparer des produits, technologies et procédures, effectuer des préparations à la production directe et effectuer les procédures de travail ;
- régler les installations, assurer leur maintien, effectuer des procédures mécaniques, effectuer des opérations de pré-installation et d'installation finale.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3114 Technicien de l'industrie du bois et de l'industrie légère

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©



## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 70 % Pratique: 30 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- achèvement de la dixième année d'études

### Informations complémentaires:

#### MATIERES OBLIGATOIRES DE THEORIE PROFESSIONNELLE

Connaissances sociales et du droit du travail	100 heures
Éducation à l'esprit d'entreprise	100 heures
Sécurité au travail et protection de l'environnement	100 heures
Bases de l'assurance qualité	100 heures
Langue étrangère professionnelle	100 heures
Dessin industriel	100 heures
Connaissances de mécanique	100 heures
Installations et technologies de l'industrie du bois	100 heures
Dessin technique de structure mécanique en industrie du bois	100 heures
Connaissances des matériaux et de la production en industrie du bois	100 heures
Organisation de production	100 heures

#### MATIERES OBLIGATOIRES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Stage en industrie du bois	100 heures
Stage (d'été contigu) en usine	100 heures

### Information complémentaire (y compris la description de la méthode nationale de qualification):

Le système de qualification est fondé sur les exigences professionnelles et d'examen établies selon des critères et structure uniformes, prévues par la législation. Elles comprennent les éléments suivants:

- le numéro d'identification, l'intitulé de la qualification professionnelle tels qu'ils figurent dans la Liste Nationale des Formations (OKJ) et le numéro FEOR y associé (FEOR – Systeme de classification type des professions),
- les pré-requis scolaires et professionnels nécessaires pour la formation, les exigences en matière d'aptitude à la profession et de compétences professionnelles, ainsi que la pratique requise,
- l'emploi, l'activité les plus caractéristiques auxquels la qualification professionnelle donne accès, ainsi que la description sommaire du métier, la liste des qualifications professionnelles proches,
- la durée de la formation nécessaire pour obtenir la qualification professionnelle, le nombre d'heures maximum, la part de la formation théorique et pratique, le nombre d'années de formation professionnelle à l'école de formation professionnelle, la durée de la formation professionnelle initiale, la possibilité d'organiser un examen de niveau permettant d'évaluer l'efficacité de la formation pratique,
- les exigences professionnelles de la qualification professionnelle,
- les exigences relatives à l'examen professionnel.

Les exigences professionnelles et d'examen sont qualifiées par les commissions des groupes de métiers de la Liste Nationale des Formations et par le Conseil National de la Formation Professionnelle, puis elles sont publiées dans une règle juridique.

Accès aux exigences professionnelles et d'examen : <http://www.nive.hu>

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:  
Date de délivrance: 2023.09.14

**CACHET**